

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24750

présenté par  
Mme Thill et Mme Ménard

-----

**ARTICLE 57**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de base »

le mot :

« obligatoires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi prévoit la tenue d'une conférence sur l'équilibre et le financement des retraites chargée d'étudier les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre financier de l'assurance vieillesse en 2027.

Cependant, il mentionne uniquement l'équilibre financier des régimes de retraite de base.

L'objectif de cet amendement est de prévoir que les régimes de retraite complémentaire obligatoire qui seront intégrés au système universel de retraite soient également pris en compte.